

ACTION URGENTE

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE. DES MIGRANTS RASSEMBLÉS ET EXPULSÉS

Au moins 80 migrants haïtiens ont été rassemblés et expulsés de façon arbitraire de République dominicaine. D'autres migrants haïtiens risquent de subir le même sort.

Le 20 septembre à 5 heures, des agents de la Direction des migrations ont fait une descente dans le quartier de Ponton, à Navarrete, ville située au nord du pays, et ont interpellé au moins 80 migrants haïtiens. Selon des sources locales, certains ont été battus au cours de l'opération et des enfants ont été séparés de leurs parents. À 8 heures, les migrants avaient été emmenés à Dajabón, près de la frontière, qu'on leur a fait traverser pour les conduire en Haïti.

Des sources locales pensent que bon nombre de ces personnes avaient vécu et travaillé en République dominicaine pendant plus de 10 ans. Au moins 30 de ces personnes étaient membres de l'Association solidaire des Travailleurs migrants de la région nord-ouest (ASOMILIN), un organisme luttant pour défendre les droits des travailleurs migrants, qui avait été la cible des autorités en raison de son travail en faveur des migrants haïtiens.

Selon l'ASOMILIN, les travailleurs n'ont pas eu la possibilité de faire examiner leur cas individuellement et n'ont donc pas pu contester la légalité de leur détention ni la décision de les renvoyer en Haïti.

L'ASOMILIN et d'autres organisations locales craignent que les migrants haïtiens vivant dans le quartier de Barrero, à Navarrete, et à Amina, dans le district de Valverde, puissent également être expulsés de façon arbitraire.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en espagnol ou dans votre propre langue :

- faites part de votre inquiétude concernant les quelque 80 travailleurs migrants qui auraient été expulsés de façon arbitraire le 20 septembre ;
- exhortez les autorités à mettre fin aux expulsions arbitraires ou collectives de travailleurs migrants, et soulignez que les Nations unies les ont appelées à ne pas procéder à l'expulsion de ressortissants haïtiens après le séisme de 2010, au vu de la situation humanitaire dans ce pays ;
- demandez-leur de veiller à ce que toutes les personnes risquant d'être expulsées de République dominicaine voient leur cas examiné individuellement dans le cadre d'une procédure équitable et transparente qui leur permette de contester les décisions des autorités et de faire réexaminer leur dossier ;
- engagez-les à respecter leurs obligations en vertu de la Convention américaine relative aux droits de l'homme et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, deux traités qui interdisent l'expulsion arbitraire et collective de ressortissants étrangers.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 2 NOVEMBRE 2011 À :

Ministre des Affaires étrangères

Carlos Morales Troncoso
Ministerio de Relaciones Exteriores
Avda. Independencia No.752
Santo Domingo, République dominicaine

Fax : +1 809 985 7551

Courriel : oai-mirex@hotmail.com

Formule d'appel : *Estimado Señor*

Secretario, / Monsieur le Ministre,

Directeur des Migrations

Jose Ricardo Taveras
Dirección General de Migración
Avenida 30 de Mayo, Esquina Héroes de Luperon,
Santo Domingo, République dominicaine

Fax : +1 809 534 7118

Courriel : despacho.gral@codetel.net.do

Formule d'appel : *Estimado Director, / Monsieur,*

Copies à :

ASOMILIN

c/o Solidaridad Fronteriza
c/Manuel Roca n.13, Esq. P.Santa Anna
Dajabón, République dominicaine

Fax : +1 809 579 7012

Courriel :

solidaridadfronteriza@sjrdom.org

Veuillez également envoyer des copies aux représentants diplomatiques de la République dominicaine dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s) ; adresse(s) ; numéro de fax ; courriel ; formule d'appel

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci

ACTION URGENTE

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



RÉPUBLIQUE DOMINICAINE. DES MIGRANTS RASSEMBLÉS ET EXPULSÉS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Tout travailleur migrant a le droit d'être protégé contre les expulsions arbitraires et collectives d'un pays. Ce droit est garanti par l'article 13 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et par l'article 22 de la Convention américaine relative aux droits de l'homme, auxquels la République dominicaine est partie. Cependant, Amnesty International a rassemblé des informations sur de nombreux cas d'individus expulsés de façon arbitraire de République dominicaine ces dernières années.

Amnesty International appelle les autorités dominicaines à mettre un terme aux expulsions collectives d'Haïtiens et de Dominicains d'origine haïtienne. Les organisations locales de défense des droits humains estiment que plus de 3 000 Haïtiens ont été chassés de République dominicaine au cours des six premiers mois de l'année 2011. Bon nombre de ces évictions étaient arbitraires et ne respectaient pas les normes internationales en matière de droits humains. Après le séisme qui a frappé Haïti le 12 janvier 2010, les Nations unies et bon nombre d'organisations de défense des droits humains, dont Amnesty International, ont appelé la République dominicaine et d'autres pays à cesser de renvoyer des ressortissants haïtiens dans leur pays tant que la situation humanitaire y serait critique.

À cause de cette pratique des expulsions collectives, les Haïtiens et les Dominicains d'origine haïtienne qui résident en République dominicaine vivent dans la peur constante d'être chassés sans réelle possibilité de contester cette décision.

Les évictions collectives vont à l'encontre du Protocole d'accord sur les mécanismes de rapatriement conclu entre les gouvernements dominicain et haïtien en décembre 1999. En signant ce texte, la République dominicaine s'est engagée à améliorer ses mécanismes d'expulsion et, plus spécifiquement, à éviter de séparer les familles nucléaires lors de rapatriements et à autoriser les personnes expulsées à récupérer leurs affaires ainsi qu'à garder leurs papiers d'identité.

Personnes concernées : migrants haïtiens

Genre h/f : hommes et femmes

AU 286/11, AMR 27/004/2011, 21 septembre 2011

AMNESTY
INTERNATIONAL

